

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six avril deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL, Patrice DURIF a donné procuration à Catherine CARLIER

Absents : Christelle JOVOVIC, Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN, Claudine BENOIT,

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 avril 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 avril 2023

Membres présents lors du conseil : 15

Membres absents : 4

Nombre de votants : 19

DELIBERATION 2023-45. DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2023 - COMMUNE DE SAINT-AMBROIX AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR L'AXE RD 904

Rapporteur : Monsieur Bernard BONNEFOY

Monsieur le rapporteur indique qu'il est possible de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental du Gard pour le financement de travaux de sécurité routière au titre du produit des amendes de police 2023.

La municipalité souhaitant renforcer la sécurité des usagers de la voirie, il est envisagé de réaliser de nouveaux dispositifs de prévention, et d'améliorer la signalisation horizontale et verticale sur cet axe :

- Installation de feux « vert récompense » qui inviteront les automobilistes à ralentir dans la traversée de l'agglomération,
- Application de panneaux thermocollés sur le revêtement bitumineux et création de lignes axiales discontinues,
- Mise en place de signalisations verticales appropriées.

Plan de financement :

Considérant le calcul du montant de la subvention octroyable par notre commune auprès du C.D. du Gard, précisé ainsi :

- un taux d'aide de 60 % pour les dossiers inférieurs ou égaux à 40 000,00 € H.T.,

- une bonification de 20 % aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à la moyenne départementale,

<i>Intitulé du projet</i> : Feu récompense et signalisation	Dépense estimée (H.T.)	Recettes estimées (H.T.)
Coût total des travaux et équipements :	34 380,00 €	

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet. www.telerecours.fr.

Subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental du Gard (80 %) :		27 504,00
Fonds propres commune (20 %) :		6 876,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 904.

ARRETE les plans prévisionnels de financement tel qu'il a été présenté à l'Assemblée.

SOLLICITE les aides financières auprès des partenaires à savoir : Conseil départemental du Gard

ATTESTE que le projet n'est pas engagé.

S'ENGAGE à inscrire au budget de la commune ce programme **au compte 2152**.

MANDATE Monsieur Le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Le Secrétaire de séance
Angéla LAVIE

Le Maire
Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : 13 AVR. 2023
et l'affichage le : 13 AVR. 2023

